

L'actualité des instances DS et DPP

Réunion DPP du 1^{er} mars 2024

Les « DPP », comment ça marche ? Suivez le [lien](#)
C'est qui ? C'est quand ? Les réponses [ici](#)

Les questions de la CFE-CGC

Congés/CET

Question 6981 DPP du 26/01/24 :

Le décret est paru pour la FPE, accordant 10 jours de CET supplémentaires en 2024 dans le cadre des JO, pouvez-vous nous confirmer qu'il sera appliqué à tous les personnels de la CDC ? A quelle date communiquerez-vous ? Quelles seront les modalités appliquées (augmentation du plafond à 70 jours, conservé ou non dès 2025 ?) ?

Ecrêtement des heures

Quel est le nombre d'heures écrêtées en 2023 ?

- en fin de trimestre avec la répartition H/F et par direction métier
- en fin de journée avec la répartition H/F et par direction métier

Les réponses de la DRH

Une analyse est en cours concernant l'arrêté du 22 février 2024 créant des dispositions temporaires en matière de compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature en raison de l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques



Un point sera fait ultérieurement sur ces questions.



L'analyse CFE-CGC:

« On verra plus tard ». Réponse qui devient récurrente !
A suivre...

CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : <https://cdc.cfe-cgc.fr>

Prenez contact avec vos représentants DPP Titulaires : Valérie Bonneau, Meryl Boix, Ilhame Daddi ; et suppléants : Hervé Abadie, Nicole Grondin, Jérôme Houdbine à l'adresse mail :

CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr



L'actualité des instances DS et DPP

Réunion DPP du 1^{er} mars 2024

Les questions de la CFE-CGC

Changement de statut de public vers privé

La DRH a eu l'occasion d'indiquer qu'il n'était pas possible de changer de statut en cours de carrière de Public vers Privé.

Pouvez-vous nous indiquer si c'est désormais possible comme le montre le changement de statut de M. Olivier Sichel (cadre hors grille fonctionnaire devenu Privé) ?



Vivier des hauts potentiels

Nous demandons un bilan des viviers des hauts potentiels de 2020 à 2023 (nombre, grade, répartition H/F, directions et quels retours/efficacité).



Les réponses de la DRH

Un fonctionnaire peut toujours démissionner mais cela n'emporte pas un droit à retrouver un poste chez le même employeur sur un statut différent.

L'analyse CFE-CGC:

Même Mediapart en a fait ses choux gras...

Manifestement, il y a certaines pratiques incroyables qui permettent à un Dirigeant de la CDC de faire ses bidouilles au détriment des règles de savoir vivre. Lui, numéro 2 de la CDC, aura une meilleure retraite, des indemnités de départ record, et vous, fonctionnaires honnêtes, n'y aurez pas droit.

Vivier Perspectives Groupe : Ce programme de développement est ouvert à des candidats issus de toutes les directions de l'EP sous réserve de remplir les attendus (rappelés dans la plaquette de présentation du vivier).

Concernant les 4 dernières promotions ayant terminé leur parcours de développement :

- 60 collaboratrices et collaborateurs de l'EP
- 35 femmes et 25 hommes
- 80% d'entre-eux ont évolué sur des fonctions à plus forte responsabilité (dont 3 évolutions CADIR)

Vivier Ressources Dirigeants : Ce programme de développement est ouvert à des candidats issus de toutes les directions de l'EP sous réserve de remplir les attendus (rappelés dans la plaquette de présentation du vivier).

Concernant les 3 dernières promotions ayant terminé leur parcours de développement

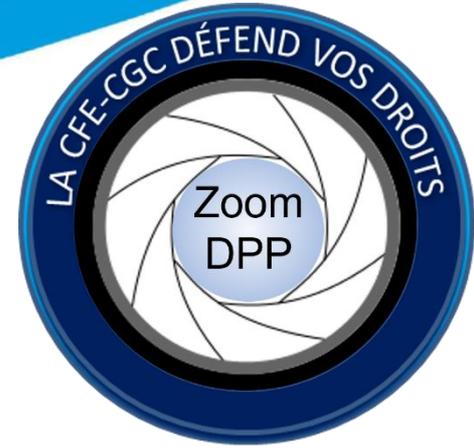
- 20 collaboratrices et collaborateurs de l'EP
- 11 femmes et 9 hommes
- 75% d'entre-eux ont évolué sur des fonctions à plus forte responsabilité (dont 75% évolution CADIR)

CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : <https://cdc.cfe-cgc.fr>

Prenez contact avec vos représentants DPP Titulaires : Valérie Bonneau, Meryl Boix, Ilhame Daddi ; et suppléants : Hervé Abadie, Nicole Grondin, Jérôme Houdbine à l'adresse mail :

CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr



Réunion DPP du 1^{er} mars 2024

Les questions de la CFE-CGC

EOP

7-1 GPEC : Dernière réunion DPP, la CFE-CGC a été invitée à préciser cette question :
« Comment le référentiel GPEC est mis à jour si ce n'est pas pris en compte dans la fiche de poste ou actualisé dans l'EOP de l'agent ? Si une personne est affectée à un profil GPEC mais fait aussi des tâches d'un autre profil GPEC, peut-on dans la fiche de poste lier ces 2 profils GPEC ? ».

Comment un agent peut-il mettre à jour son profil GPEC, avec l'ensemble de ses compétences ? Comment peut-il valoriser des compétences acquises dans le cadre de son poste, quand elles relèvent d'un autre profil GPEC que celui dans lequel il est identifié ?

EOP

Il apparaît qu'il y a eu un grand nombre d'erreur pour l'identification des SHD et AH - Est-ce que tout est régularisé et stabilisé ??

Les réponses de la DRH

A chaque fiche de poste ne peut correspondre qu'un seul emploi repère de la nomenclature GPEC. Si un agent souhaite ajouter des compétences additionnelles à celles déjà mentionnées par son profil GPEC il pourra en faire mention à l'occasion de son entretien professionnel.



Nous sommes en attente d'un retour des services sur ce point

L'analyse CFE-CGC:

Très inquiétant quand même. L'outil n'est pas stable, tant pour les accès que pour la confidentialité (cf. question suivante). La CFE-CGC rappellera en fin d'année à la DRH que la plus grande vigilance doit être observée sur ce sujet sensible.

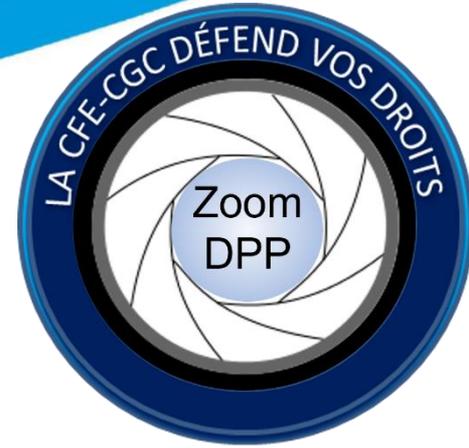


CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : <https://cdc.cfe-cgc.fr>

Prenez contact avec vos représentants DPP Titulaires : Valérie Bonneau, Meryl Boix, Ilhame Daddi ; et suppléants : Hervé Abadie, Nicole Grondin, Jérôme Houdbine à l'adresse mail :

CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr



L'actualité des instances DS et DPP

Réunion DPP du 1^{er} mars 2024

Les questions de la CFE-CGC

Confidentialité EOP, notamment après retour du SHD

Lorsque le collaborateur coche la case "pas d'accord avec l'EOP", le manager à la vision sur tout l'EOP et les commentaires en cours de l'agent.

Le SHD peut donc lire tous les commentaires fait par le collaborateur, notamment sur le fait de ne pas valider l'EOP... Quel plan d'action prévoyez-vous pour corriger ce dysfonctionnement ?

Procédure recours gracieux EOP salariés

Pouvez-vous nous préciser les modalités de recours gracieux ? Sous quel délai ? Recours devant l'AH, copie conseiller RH ou recours auprès de la DRH ? À qui doit-on l'adresser ? Nous n'avons trouvé la procédure ni dans Next ni dans TalentSoft.

L'analyse CFE-CGC:

C'est obscur... Pourquoi la DRH ne met-elle pas ces infos dans NEXT ? Pour le salarié, c'est un recours « gracieux », donc sans conséquences néfastes et en bonne intelligence. Pour la DRH, c'est un recours conflictuel qui peut mener à une procédure aux prud'hommes. ATTENTION DANGER !

PVO

Le manager doit-il faire un rapport s'il met un taux de PVO à moins de 80 % ? Sinon, à partir de quel seuil ? Que doit contenir ce rapport ?

L'analyse CFE-CGC:

Nous vous invitons grandement à demander les raisons étayées si vous avez un taux de PVO inférieur à 80 % !!! Contrairement à ce qu'affirme la DRH, le manager n'échappera pas à la rédaction d'un rapport.

Les réponses de la DRH

Nous sommes en attente d'un retour des services sur ce point

L'analyse CFE-CGC:

Sans commentaire...



A compter de la date de validation du compte rendu par le collaborateur, celui-ci peut exercer un recours gracieux de demande de révision du compte rendu, auprès de l'autorité hiérarchique qui a visé le compte rendu et en adresse copie au correspondant ressources humaines de sa direction.

Le salarié peut également saisir les délégués du personnel privé ou conseil des prud'hommes territorialement compétent.



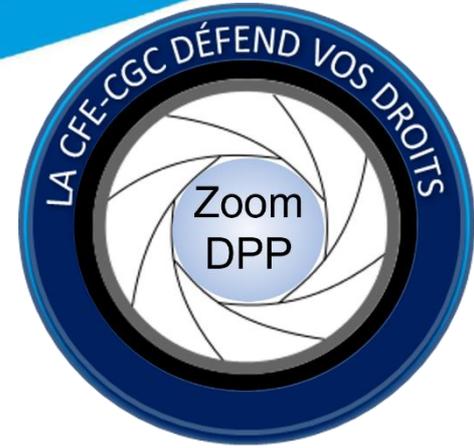
Quel que soit le taux d'atteinte de PVO, il n'est pas demandé au manager de rédiger un rapport pour justifier ce taux, en revanche les objectifs et les commentaires figurant dans le support d'entretien annuel doivent être en parfaite cohérence avec les taux d'atteinte de la PVO.

CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : <https://cdc.cfe-cgc.fr>

Prenez contact avec vos représentants DPP Titulaires : Valérie Bonneau, Meryl Boix, Ilhame Daddi ; et suppléants : Hervé Abadie, Nicole Grondin, Jérôme Houdbine à l'adresse mail :

CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr



Réunion DPP du 1^{er} mars 2024

Les questions de la CFE-CGC

Formation premier secours

- Quel est le nombre de personnes qui attendent d'être formées ?
- Quel est le délai moyen d'attente ?
- Quelles sont les dates des prochaines formations ?
- Comment sont organisés les rappels de cette formation ?



Les réponses de la DRH

Nombre de personnes attendant d'être formées (depuis 2023)

- Prévention et secours civiques de niveau - PSC1 initiale (1387) : 62 personnes dont 6 en attente de validation manager
- PSC1 recyclage (4650) : 5 personnes dont 1 en attente validation manager
- Les gestes qui sauvent - GQS (7400) : 2 personnes (chiffre non représentatif, formation créée en février 2024)

Délai moyen attente : en 2023, le délai moyen d'attente était compris entre 14 et 45 jours pour les agents validés.

Prochaines formations :

Des formations sont d'ores et déjà prévues jusqu'en juin 2024 (pas de formation entre juillet et août) sur l'ensemble du territoire, DR comprises. 20 formations sont à venir en PSC1 initiale (1387), 12 en PSC1 recyclage (4650) et 5 en GQS (7400).

Comment sont organisés les rappels de cette formation ?

- Les agents en attente reçoivent un message les invitant à choisir une date dès la création d'une nouvelle session. Même s'ils reçoivent une notification lors de la création d'une session, en cliquant sur le lien, ils ont la liste de toutes les dates futures quelle que soit la ville.
- Les agents peuvent également (sur leur initiative) consulter « Mes inscriptions acceptées et en liste d'attente » pour voir quelles formations ils ont en attente et choisir une date (Menu « mon dossier mes demandes »)
- Pour éviter d'annuler une date, les personnes en attente peuvent être relancées par le service formation.

CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : <https://cdc.cfe-cgc.fr>

Prenez contact avec vos représentants DPP Titulaires : Valérie Bonneau, Meryl Boix, Ilhame Daddi ; et suppléants : Hervé Abadie, Nicole Grondin, Jérôme Houdbine à l'adresse mail :

CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr



L'actualité des instances DS et DPP

Réunion DPP du 1^{er} mars 2024

Les questions de la CFE-CGC

Formation des RH de proximité

Quel est le parcours de formation des RH de proximité proposé par la CDC (nom des formations, modules, contenu, ...) ?



Formation nouveau manager

Pouvez-vous nous indiquer si une formation en management est mise en place dès l'obtention d'un premier poste de manager ?



Nous demandons, au titre de bilan de l'année 2023 :

- Nombre de sanctions disciplinaires par direction et H/F
- Type et niveau de sanctions - répartition F/H - par direction –
- Y-a-t-il eu des actions en responsabilité pénale ?
- Nombre de suspensions en 2023

Pouvez-vous nous indiquer les recours individuels et informations sur les demandes et les résultats en 2023 ?

Les réponses de la DRH

La liste des formations est communiquée en annexe du registre

L'analyse CFE-CGC:

Aucune annexe relative à ce sujet ne nous a été transmise... Dialogue social difficile ? Oui, sans aucun doute, quand on en arrive à ne plus envoyer les éléments promis en instance.

Un parcours primo-manager est déployé à la CDC depuis le 1er janvier 2021. Il permet aux collaborateurs occupant pour la première fois des fonctions d'encadrement de suivre un dispositif complet de formation en assistant dans un ordre établi à 5 modules avec des périodes d'intersessions, de REX, de quizz et de validation des connaissances. Ce parcours primo-manager sera réajusté avec la nouvelle offre déployée en 2024 et il abordera toujours les fondamentaux du management et les compétences clés dans la prise de fonction d'encadrant.

BDT : 1 licenciement (H), 1 mise à pied calendaire (H) et 1 avertissement (F)
DEOF : 1 avertissement (F)
GDA : 1 avertissement (F)
DPS : 1 avertissement (F)
Il y a eu un recours en 2023

L'analyse CFE-CGC:

Instructif... et étonnant, car les salariés qui contactent les OS pour avoir de l'aide semblent plus nombreux que les procédures affichées ici...

CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : <https://cdc.cfe-cgc.fr>

Prenez contact avec vos représentants DPP Titulaires : Valérie Bonneau, Meryl Boix, Ilhame Daddi ; et suppléants : Hervé Abadie, Nicole Grondin, Jérôme Houdbine à l'adresse mail :

CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr



Réunion DPP du 1^{er} mars 2024

Les questions de la CFE-CGC

IPSEC privé

Quel est le montant de la subvention CDC en 2023 pour les salariés ?



L'analyse CFE-CGC :

Notre question est factuelle, porte sur 2023, et non pas 2024, et n'a aucun rapport avec la réponse apportée.

Dialogue social = dialogue de sourds ?

Les réponses de la DRH

La direction renvoie vers les négociations actuellement en cours sur le sujet.

Communication

- A combien s'élève le budget communication (pour achat affiche/temps télévisuel) pour 2023 ?
- Combien coûte la publicité "Vivez ! On s'occupe du reste" ?
- Quel est l'objectif de ce plan de communication sachant que la CDC ne propose pas de prêt directement aux particuliers ?

L'analyse CFE-CGC :

Encore une fois : pas de réponse ! On ne saura ni le coût, ni pour quelle efficacité.



Cette campagne, diffusée en janvier 2023 vise principalement le grand public, bénéficiaire final de nos actions et, indirectement, nos clients.

Ce type de campagne s'inscrit dans l'objectif stratégique de développement de la notoriété de la Banque des Territoires (mesurée par les enquêtes annuelle NPS Net Promoter Score et également par une étude de notoriété annuelle).

Ce type de campagne est, pour la Banque des Territoires, un outil de communication activé aux moments charnières de la vie de la Banque des Territoires, comme cela a été fait à sa création en 2018 et à la fin de son 1er plan stratégique.

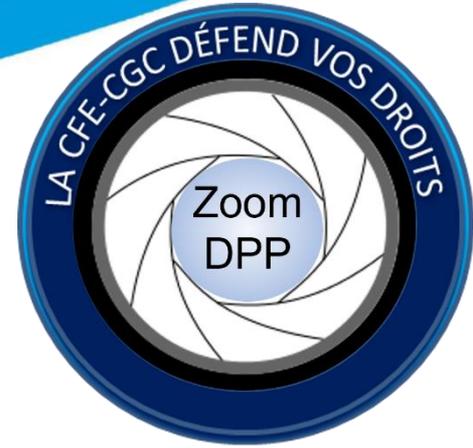
Elle s'inscrit également dans les axes de la communication du Groupe CDC, qui vise à communiquer pour « transformer / engager / décrypter » et donner plus de lisibilité et de visibilité à notre Groupe et ses composantes. Le budget à destination des campagnes publicitaires pour les marques Caisse des Dépôts et Banque des Territoires est inclus dans le budget global de la direction de la communication, budget validé par les instances.

CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : <https://cdc.cfe-cgc.fr>

Prenez contact avec vos représentants DPP Titulaires : Valérie Bonneau, Meryl Boix, Ilhame Daddi ; et suppléants : Hervé Abadie, Nicole Grondin, Jérôme Houdbine à l'adresse mail :

CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr



L'actualité des instances DS et DPP

Réunion DPP du 1^{er} mars 2024

Les questions de la CFE-CGC

SI et arrêt maladie

La CDC coupe-t-elle l'accès au réseau informatique CDC en cas d'arrêt prolongé (type longue maladie) ? Si oui, au bout de combien de temps ? A quel niveau : dès le « login/mot de passe » ou au niveau du VPN ?



Smartphones professionnels

Quand aura lieu le remplacement des smartphones obsolètes ? Y aura-t-il une campagne ou cela se fait-il au fil de l'eau ? Quels sont les critères de remplacement ?



L'analyse CFE-CGC:

Nous notons donc que la CDC persiste à fournir des appareils Samsung qui ne parviennent pas à gérer sur moyen/long terme les nombreuses applis CDC lourdes en mégaoctets, qui n'arrivent pas à se connecter au réseau sans manipulations chronophages, qui sont incapables de concilier les profils professionnel et personnel...



Les réponses de la DRH

il n'y a pas de consigne ni de coupure des accès en cas de longue maladie. En revanche, selon la durée de l'absence, les mises à jour de sécurité n'étant plus exécutées, il peut de ce fait être impossible de se connecter au réseau de la CDC : dans ce cas, l'agent est invité à se rendre dans un kiosque IT.

L'analyse CFE-CGC:

C'est bon à savoir.

Lorsqu'un utilisateur détecte un dysfonctionnement de son smartphone ou en cas de panne, le kiosque fera le diagnostic.

Si le smartphone a plus de 3 ans, il sera changé par un modèle plus récent.

Sinon, il sera changé par un modèle équivalent reconditionné.

CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : <https://cdc.cfe-cgc.fr>

Prenez contact avec vos représentants DPP Titulaires : Valérie Bonneau, Meryl Boix, Ilhame Daddi ; et suppléants : Hervé Abadie, Nicole Grondin, Jérôme Houdbine à l'adresse mail :

CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr



Réunion DPP du 1^{er} mars 2024

Les questions de la CFE-CGC

Contentieux

Au CUEP du 24 juin 2020, une demande avait été faite pour que soit établi un tableau de suivi de tous les recours individuels déposés les deux années précédentes devant les juridictions (tribunal administratif, cour d'appel, prud'hommes, tribunaux civils), et ce pour tous les types de personnels (salariés, fonctionnaires, CDP, stagiaires), avec les motifs des demandes et les décisions rendues. Ce tableau aurait été présenté à une commission ad hoc du CUEP, par exemple en commission emploi formation, puis de manière régulière ensuite. Réponse, alors, de la DRH :

Le Directeur des ressources humaines du Groupe et de l'EP — Paul PENY :

Se déclare favorable à un point annuel sur les contentieux individuels parallèlement à l'élaboration du bilan social.

Le Responsable du département de la gestion des personnels et de la transformation des outils RH — Bruno MARS se rapprochera de DJF pour satisfaire cette demande.

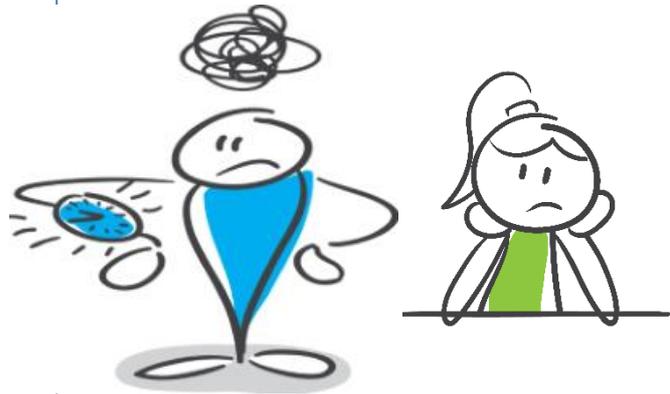
Qu'en est-t-il de ce dispositif à ce jour ?

Retour d'expérience préparation JO

Quel est le retour d'expérience de la préparation réalisé en juillet 2023 (blocage des rues) ?

Les réponses de la DRH

Nous sommes en attente d'un retour des services sur ce point



L'analyse CFE-CGC:

Pfouuuuhhhh... 2020 !!

Ce sujet est traité dans le cadre de la FSSSCT.

L'analyse CFE-CGC:

On a posé la question en DPP, instance légale et légitime, nous répondre n'est pas facultatif...

CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : <https://cdc.cfe-cgc.fr>

Prenez contact avec vos représentants DPP Titulaires : Valérie Bonneau, Meryl Boix, Ilhame Daddi ; et suppléants : Hervé Abadie, Nicole Grondin, Jérôme Houdbine à l'adresse mail :

CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr



L'actualité des instances DS et DPP

Réunion DPP du 1^{er} mars 2024

Les questions de la CFE-CGC

Commission des personnels privés du CUEP

Il n'y a pas eu de commission depuis plusieurs années.

Pour quelle raison ?

Nous demandons un bilan des augmentations des personnels privés (points annuels, points mobilité, points promotions) + nombre de recours et résultats des recours + nombre de personnes n'ayant eu aucun point au titre des campagnes annuelles des 3 dernières années.

Il faudrait un bilan sur le même modèle que le bilan PFT.

Les réponses de la DRH

La commission des personnels privés est réunie chaque année en formation conjointe avec la commission des personnels publics pour examiner les bilans annuels des campagnes EOP et PVO.

Les éléments indiqués (bilan des campagnes annuelles d'avancement,...) sont communiqués aux DPP dès qu'ils sont établis.

L'analyse CFE-CGC:

... dès qu'on les demande, nuance.

Point d'information sur les tiers lieux à la CDC

Quelle est la liste des différents sites existants et le nombre de personnes pouvant être accueillies ?

2 tiers-lieux existent au sein de la CDC :

- Bordeaux Lac qui est configuré pour accueillir 20 personnes
- Arcueil mais qui évoluera prochainement du fait du déménagement des équipes I-CDC sur le site de Bagneux



L'analyse CFE-CGC:

Où sont passés tous les tiers-lieux qu'on nous avait promis, en accord parfait avec nos nombreuses filiales qui pouvaient nous recevoir sans problème pour limiter les kilomètres et favoriser les échanges ?

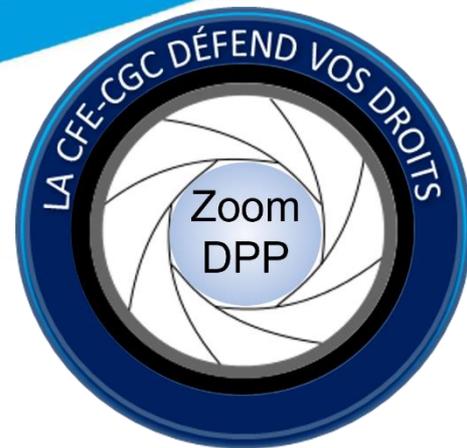


CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : <https://cdc.cfe-cgc.fr>

Prenez contact avec vos représentants DPP Titulaires : Valérie Bonneau, Meryl Boix, Ilhame Daddi ; et suppléants : Hervé Abadie, Nicole Grondin, Jérôme Houbine à l'adresse mail :

CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr



L'actualité des instances DS et DPP

Réunion DPP du 1^{er} mars 2024

Les questions de la CFE-CGC

PUPA et équipes en PO

Lors du F3SCT EP du 15/02, et lors de la réunion DS du 6 octobre 2023, la CFE-CGC a demandé à ce que les agents en PO puissent disposer de 2 PC - fixe au bureau et portable à domicile - afin de lutter contre les TMS, mal de dos, fatigue...

La DRH a indiqué qu'il n'y avait pas d'obligation de ramener son PC tous les jours à domicile et qu'elle allait regarder le point. Pouvez-vous le confirmer et le cas échéant informer les collaborateurs de la décision officielle ?

Les réponses de la DRH

Ce sujet est traité dans le cadre de la FSSSCT.

L'analyse CFE-CGC:

Cette question initialement posée en DPP doit avoir sa réponse en DPP !! Il est un peu facile de tout renvoyer à d'autres instances.



Soyez-en certains, la CFE-CGC ne faiblira pas et continuera de porter vos questions !



<https://cdc.cfe-cgc.fr>



CFE-CGC, L'EXPERTISE SYNDICALE

Retrouvez nos publications sur : <https://cdc.cfe-cgc.fr>

Prenez contact avec vos représentants DPP Titulaires : Valérie Bonneau, Meryl Boix, Ilhame Daddi ; et suppléants : Hervé Abadie, Nicole Grondin, Jérôme Houbine à l'adresse mail :

CFE-CGC.CDC@caissedesdepots.fr